

Mémoire du Syndicat des communications de Radio-Canada
(SCRC-FNC-CSN)

Gouvernance

Présence de représentants des employés syndiqués au conseil d'administration de la société d'État.

Le Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) a déjà appuyé la candidature de l'un de ses membres en 2017 pour un siège au conseil d'administration. Malheureusement, cette candidature n'a pas été retenue. Invoquant l'article 38 de la Loi sur la radiodiffusion, il a été estimé que la présence d'un employé de la Société au sein du conseil d'administration peut constituer un conflit d'intérêt.

Pour sa part, le SCRC maintient sa position car il estime toujours que la présence d'un représentant des syndiqués serait un apport positif au conseil d'administration, où se prennent les décisions cruciales pour l'avenir de la Société.

Il nous apparaît clairement qu'un représentant apporterait des éclairages pertinents sur les différentes dimensions de la société : humaines, créatrices, professionnelles, techniques.... Un représentant des employés offrirait également une fenêtre sur la vision des employés, ceux qui font vivre Radio-Canada au quotidien.

Si cette option est inscrite dans la future loi, cela constituera une première d'une part, et permettra une implication plus forte des employés dans le destin de la Société.

Nous avons relevé que la présence d'employés syndiqués au sein des conseils d'administration de médias publics est une réalité, et ce depuis plusieurs années.

À titre d'exemple, au conseil d'administration de Radio-France, deux représentants du personnel y siègent. C'est le cas également au conseil d'administration de France Télévisions. De plus, un représentant des employés fait partie du comité stratégique de France Télévisions.

Financement

Le financement de Radio-Canada est le point nodal de son existence.

Pour pérenniser la société d'État dans un univers médiatique ultra concurrentiel et en pleine révolution, il est nécessaire de lui assurer un financement stable et augmenté.

Par sa mission de service public, Radio-Canada est aussi importante dans la vie sociale, culturelle et politique du pays que les écoles publiques, les hôpitaux, les universités ou les musées.

Elle tient le rôle d'une université populaire accessible aux citoyens. Ce qu'offre Radio-Canada au public aucun média privé ne peut l'offrir.

Aujourd'hui, l'histoire, Les Années lumière, La Semaine verte, Plus on est de fous, plus on lit, Enquête... sont tant d'exemples qui montrent l'étendue de l'offre singulière de Radio-Canada au public dans les domaines de la culture, des sciences et de bien d'autres domaines qu'on ne trouvera pas dans les grilles de programme des médias privés. La richesse des programmes de Radio-Canada doit être préservée, sinon développée au bénéfice du public.

La question du financement de Radio-Canada a souvent été un enjeu ces dernières décennies au gré des choix gouvernementaux. Rappelons qu'au début des années 1990 déjà, un rapport de Pierre Juneau (un ancien président de la SRC) avait donné des pistes de solutions pour assurer un financement stable à Radio-Canada.

Protection de la privatisation

De notre point de vue, il doit être inscrit dans la nouvelle loi l'impossibilité de privatiser Radio-Canada. Ce patrimoine appartient à tous les citoyens. La société d'État est un bien collectif qui devra être soustrait aux convoitises privées. Ainsi la loi empêcherait toute tentation du gouvernement, quel qu'il soit, de céder cette entreprise bâtie et renforcée depuis près d'un siècle par l'argent des citoyens à des intérêts privés.

Radio-Canada garante de la diversité

Un des rôles de Radio-Canada est de promouvoir la diversité dans toutes ses dimensions. Cette diversité qui caractérise la société canadienne doit se refléter dans l'offre de Radio-Canada.

En premier lieu, la diversité culturelle qui est une réalité incontestable doit être prise en charge par Radio-Canada. Aussi bien sur le plan de la création de contenus que sur l'accès à ces contenus.

Des domaines aussi importants que l'histoire ou la politique devraient avoir plus de place dans les programmes de Radio-Canada.

Il est vital que Radio-Canada se distingue des autres médias en étant un lieu où de grands projets radiophoniques, télévisuels ou web ayant trait à la diversité culturelle existent.

En second lieu, Radio-Canada doit assurer la diversité d'opinion dans sa programmation. C'est cette diversité qui constitue l'un des socles de la démocratie canadienne.

Pour le dire clairement, Radio-Canada doit être soustraite à la logique marchande.

Neutralité d'Internet

Radio-Canada prône le virage numérique depuis plusieurs années. Ce virage ne peut connaître le succès escompté sans s'assurer de la neutralité d'Internet.

Internet qui est un espace de liberté et de diversité doit être garanti et protégé par la loi.

Sans la neutralité d'Internet, Radio-Canada, dans sa dimension numérique ne survivra pas. Elle sera étouffée par la concurrence privée nationale et internationale.

De quelle façon le mandat du diffuseur public national peut-il être actualisé dans un secteur des communications plus ouvert, mondial et concurrentiel?

1. Avec l'établissement d'une gouvernance représentative de la société, protégée des influences politiques, une protection inscrite dans un cadre législatif
2. Avec l'établissement d'un mode de financement stable, indexé, permanent, à long terme, qui correspond à un service public essentiel, et non assujetti aux variations politiques
3. Il faut définir « concurrentiel » à partir de la notion d'un service public et non du bilan des résultats financiers annuels. Être concurrentiel comme service public veut dire accessible, avec la capacité de permettre aux citoyens non seulement d'être des consommateurs de sens, mais aussi des producteurs de sens. Être concurrentiel du point de vue des résultats commerciaux oblige à produire des contenus sur la base du plus bas dénominateur commun. Ceci engendre l'uniformisation et l'effacement des nuances, de la diversité elle-même.

Par quels mécanismes le gouvernement peut-il améliorer l'indépendance de CBC/Radio-Canada et assurer sa continuité?

1. Avec l'établissement d'un mode de financement stable, indexé, permanent, à long terme, qui correspond à un service public essentiel, et non assujetti aux changements gouvernementaux.
2. Avec l'établissement d'une législation qui protégera CBC/Radio-Canada de toute menace de privatisation ou de disparition.

De quelle façon CBC/Radio-Canada peut-elle jouer un rôle de premier plan, parmi les organismes culturels et d'information, dans la diffusion de contenu canadien, notamment les nouvelles locales?

1. En mettant fin à la perception d'élitisme qui existe dans la production des contenus. Il ne s'agit pas d'un élitisme intellectuel, loin de là, car il s'agit plutôt d'un élitisme qui reflète une immense absence de diversité culturelle.
2. En établissant des alliances avec des organismes et des institutions locales qui véhiculent les voix et les préoccupations de chaque communauté.
3. En offrant des contenus culturels (littérature, théâtre, cinéma...scientifiques, des débats politiques, des enjeux de société.

De quelle façon CBC/Radio-Canada peut-elle faire la promotion de la culture et des voix canadiennes dans le monde, y compris sur Internet?

1. Comme pays de racines immigrantes, les voix canadiennes parlent toutes les langues du monde. Sans remettre en question les origines du bilinguisme canadien, CBC/Radio-Canada doit renforcer et élargir la diffusion des contenus en autres langues que le français et l'anglais dans toutes ses plateformes. Bien qu'à première vue peut paraître l'affaiblissement des langues officielles, le besoin urgent de contrecarrer l'univers des « fausses nouvelles » -dans un monde où les frontières physiques pour la diffusion des contenus ont été remplacés par une fluidité constante-, et d'offrir une perspective canadienne sur l'actualité, en plus de montrer la diversité culturelle canadienne, rendre nécessaire d'incorporer plus de langues (Russe, Hindi, Portugais, Tagalog) à la programmation en général. Radio-Canada doit s'adresser au monde avec ses langues. RCI avait accompli ce mandat dans le passé avant d'être réduite à sa plus simple expression.
2. CBC/Radio-Canada doit promouvoir la culture non seulement comme un bien de consommation, ou un écran pour le vedettariat du monde du spectacle, mais la culture comme un lieu de rencontre, d'appartenance et d'expression.

3. La diversité canadienne doit être entendue à la radio et visible sur les écrans de CBC/Radio-Canada. Les dirigeants de la SRC doivent en faire un objectif prioritaire. Cet objectif doit être inscrit dans les politiques de la société.

De quelle façon CBC/Radio-Canada peut-elle contribuer à la réconciliation avec les peuples autochtones et à la présentation, par les Autochtones, de leurs histoires?

1. En faisant place à l'expression des communautés autochtones elles-mêmes, selon leur modes et moyens d'expression. Il s'agit d'éviter de parler à la place des communautés autochtones.
2. Il est nécessaire d'établir à CBC/Radio-Canada des espaces de travail décolonisés, qui permettront aux voix Amérindiennes d'établir leurs modes d'échange culturel à partir des pratiques de communication qui leur sont propres.
3. Vu le peu de jeunes des Premières Nations inscrits aux programmes de journalisme, CBC/Radio-Canada doit établir de manière permanente des programmes de stage et des mentorats. Il est incompréhensible qu'à l'heure actuelle il n'existe pas une programmation conçue et produite par des membres des Premières Nations.

De quelle façon CBC/Radio-Canada peut-elle soutenir et protéger le dynamisme des langues officielles et des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada?

1. Radio-Canada doit décentraliser Montréal comme base de la production et gestion du contenu en français. La production régionale doit être revitalisée.
2. En établissant un équilibre dans les échanges des nouvelles et d'autres contenus entre la francophonie au Québec et celle qui existe dans le reste du pays. Dans la pratique, le franco-manitobain est informé sur le nombre de nids de poule dans les rues du Plateau-Mont Royal, mais les Montréalais n'ont presque aucune information

sur les nouvelles et la vie culturelle de la francophonie ailleurs au pays.